



Les dernières informations du Groupement Plasturgie Automobile [Mars 2017](#)

Agenda du GPA

Commission QHSE : Mardi 16 Mai 2017

Commission BPEE : Mardi 16 Mai 2017

Commission Ressources Humaines : Mercredi 17 Mai 2017

Congrès SFIP/IMT Lille Douai/GPA : 31 Mai & 1er Juin 2017 à Douai :

Matériaux plastiques & Industrie des transports

FIP Solution Plastique : du 13 au 16 Juin 2017 à Lyon

Assemblée Générale du GPA : Vendredi 23 Juin 2017

[Lire la suite](#)

Evènements extérieurs et partenariats

Semaine de l'Industrie 2017

du 20 au 26 Mars 2017

<http://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie>

Le secteur automobile au Portugal

Jeudi 30 Mars 2017 - Porto

La Chambre de Commerce Luso Française, en coopération avec la Fiev, organise à Porto le 30 mars un séminaire sur le thème : "**Le secteur automobile au Portugal : quelles opportunités pour les entreprises françaises ?**"

[Lire la suite.](#)

Perspectives de l'industrie automobile au Mexique

Mardi 4 Avril 2017 - Suresnes

La Fiev, en collaboration avec l'INA et Promexico, vous propose de participer à une réunion consacrée :

- **Perspectives de l'industrie automobile au Mexique** dans le contexte nord-américain actuel
- **Possibilités concrètes offertes aux fournisseurs de rang 2**, au regard des demandes importantes des constructeurs et grands équipementiers
- **Projet de mission de fournisseurs au Mexique** dans les prochains mois.

Avec les interventions de :

- **Son Excellence M. Juan Manuel Gomez Robledo** - *Ambassadeur du Mexique en France*
- **Monsieur Oscar Albin Santos** - *Directeur exécutif de l'INA, Industria Nacional de Autopartes, association nationale des fournisseurs, partenaire de la Fiev*
- **Monsieur Guillermo Garza-Garcia** - *Directeur Promexico France, organisme de promotion de l'investissement étranger au mexique*
et le témoignage d'équipementiers de la Fiev implantés au Mexique et d'experts (IHS Markit à confirmer).

Nous vous invitons à **confirmer votre inscription**, dès à présent, en [cliquant ici](#) et restons à votre disposition pour toute précision.

* la réunion se tiendra dans les locaux de la Fiev, 79 rue Jean-Jacques Rousseau, 92158 Suresnes

4ème Salon de la Sous-traitance Automobile à Tanger

du 26 au 28 Avril 2017 - Tanger

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Maroc a constitué une offre de participation intéressante par sa formule (emplacement sur un stand collectif).

[Lire la suite.](#)

FIP Solution Plastique

du 13 au 16 juin 2017 - Lyon

A cette occasion, le GPA et ses partenaires animeront vendredi 16 juin à 10h00 une conférence sur REACH 2018

Rens. : gpa@autoplasticgate.com

FORMATIONS GPA Services

IATF 16949 : 2016 / ISO 9001 version 2015

Mercredi 10 et Jeudi 11 Mai 2017

Parue le 1er octobre dernier, la norme IATF 16949 : 2016 vient de remplacer la spécification technique ISO/TS 16949 : 2009.

Cette norme, élaborée par l'IATF, l'international Automotive Task Force, définit les exigences fondamentales d'un système de management de la qualité pour la production de pièces de série, de rechange et d'accessoires pour l'automobile.

Elle vise les fournisseurs de composants automobiles, qui ont l'obligation d'être certifiés pour pouvoir livrer les constructeurs.

Cette évolution a pour but de s'aligner avec la structure et les exigences de la norme ISO 9001 : 2015, **complétées par les attentes de l'industrie automobile**.

Ce nouveau référentiel renforce le système de management en terme d'amélioration continue, d'analyse et de prévention des risques et de leadership. Il intègre l'idée que les acteurs de l'industrie automobile ont besoin de s'ajuster en permanence à leur environnement, ce qui leur demande efficacité et adaptabilité.

Pour les entreprises déjà certifiées, la date de **passage à la nouvelle version est à effectuer avant le 14 Septembre 2018**. Au-delà de cette date, **toute certification ISO/TS 16949 : 2009 devient invalide et nécessite un audit initial**.

[Lire la suite.](#)

Autres Formations

L'ISO 9001 version 2015 : Mercredi 7 Juin 2017

L'ISO 14001 version 2015 : Jeudi 8 Juin 2017

REACH & la Plasturgie : Mardi 20 Juin 2017

[Lire la suite.](#)

HSE

 **REACH : Proposition d'inclure 7 substances à l'annexe XIV**

L'ECHA ouvre jusqu'au 2 juin 2017 une consultation publique sur sa proposition d'inclure 7 nouvelles substances à l'Annexe XIV de Reach).

Parmi ces dernières figure 2 substances toxiques pour la reproduction : la 1-Méthyl-2-pyrrolidone (NMP) employée notamment comme solvant dans les revêtements, ou agents nettoyants et le 1,2-benzenedicarboxylic acid, di-C6-10-alkyl esters;

1,2-benzenedicarboxylic acid, mixed decyl and hexyl and octyl diesters with $\geq 0.3\%$ of dihexyl phthalate (EC No. 201-559-5) utilisé dans les plastifiants (PVC), ou adhésifs.

Figurent également 4 benzotriazoles phénoliques persistants, bioaccumulables et toxiques et/ou très persistants et très bioaccumulables (PBT). Ils servent notamment de filtres UV pour les produits en plastique, les adhésifs ou joints.

A l'issue de cette consultation, le comité des Etats membres préparera un avis en tenant compte des observations reçues. A partir de ces documents, l'ECHA présentera ensuite sa recommandation finale à la Commission européenne. Cette dernière décidera alors de les inclure ou pas dans la liste d'autorisation et les conditions applicables à chaque substance.

<https://echa.europa.eu/fr/addressing-chemicals-of-concern/authorisation/recommendation-for-inclusion-in-the-authorisation-list>

REACH : Restrictions concernant le décaBDE

En raison des propriétés PBT et vPvB de l'oxyde de bis(pentabromophényle) ou décaBDE, la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de cette substance, telle quelle, ou dans un mélange ou un article, seront soumises à des restrictions à compter du 2 mars 2019.

Un règlement du 09/02/17 modifie l'annexe XVII de REACH laquelle fixe les restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges, et articles dangereux.

Est ajoutée au sein de cette annexe, une nouvelle entrée n° 67 relative au décaBDE (CAS 1163-19-5). Ainsi à compter du 02/03/19 cette substance :

- ne pourra plus être fabriquée ou mise sur le marché comme substance en tant que telle ;
- ne pourra plus être utilisée pour la production ou la mise sur le marché d'une autre substance en tant que constituant, d'un mélange, ou d'un article ou toute partie de cet article (dans une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids).

Il est toutefois prévu de nombreuses exceptions concernant l'utilisation de cette substance dans la production d'aéronef, de pièces détachées pour la production d'aéronefs ou de véhicules à moteurs et véhicules agricoles et forestiers ou encore dans les équipements électriques et électroniques.

Pour rappel, en application du règlement REACH, une substance, telle quelle ou contenue dans un mélange ou un article, qui fait l'objet d'une restriction au titre de l'annexe XVII, n'est pas fabriquée, mise sur le marché ou utilisée tant qu'elle ne respecte pas les conditions prévues par ladite restriction. Cela ne concerne pas la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation d'une substance dans le cadre d'activités de recherche et de développement scientifiques.

Les Députés Européens renforcent le paquet Économie Circulaire

Les Eurodéputés ont revu à la hausse les ambitions en matière de gestion des déchets. Recyclage et réemploi, mise en décharge, déchets marins, le Parlement Européen veut une politique "sérieuse".

Le Parlement Européen a modifié le paquet législatif dédié à l'économie circulaire présenté en décembre 2015 par la Commission. Il a ainsi amendé quatre propositions de directives portant, respectivement, sur les déchets, les déchets d'emballages, la mise en décharge, et les déchets électriques et électroniques (DEEE). Sceptique sur le niveau d'ambition proposé par la Commission, le Parlement a renforcé les objectifs des textes : "Nous avons décidé de restaurer les objectifs ambitieux de recyclage et de mise en décharge, conformément à ce qu'avait initialement proposé la Commission Européenne en 2014", a déclaré la rapporteure Simona Bonafè (Socialistes & Démocrates/Gauche).

Pour le groupe Verts-ALE, "la mise en place des conditions permettant le développement d'une économie circulaire va ainsi de pair avec la lutte contre l'obsolescence programmée des produits permettant de réduire notre consommation de matières premières et notre production de déchets", réagit Pascal Durand, vice-président du groupe Verts-ALE.

La satisfaction est aussi de mise du côté du groupe du Parti Populaire Européen (PPE/Droite) : "Les Eurodéputés se prononcent pour une harmonisation des définitions des déchets, et la mise en œuvre de règles européennes permettant une plus grande visibilité des taux de recyclages réels dans chacun des Etats membres. Les textes votés avancent également des pistes de réflexion intéressantes sur la prise en compte des déchets industriels et commerciaux et je m'en félicite", résume la députée française Angélique Delahaye (LR). "Néanmoins, attention à ne pas fixer des objectifs trop ambitieux qui pourraient dissuader les Etats membres de jouer le jeu. Nous devons être cohérents et travailler de pair avec les pays", prévient-elle. Le Parlement entrera ensuite en négociations avec le Conseil, lorsque ce dernier aura adopté sa version du texte.

>>> Plus de recyclage et de réemploi

"D'ici à 2030, au moins 70% des déchets dits municipaux devraient être recyclés ou préparés en vue du réemploi", affirment les députés, alors que la Commission Européenne avait proposé un objectif de 65%. Un objectif intermédiaire à 2025 est fixé à 60% dont 3% au moins préparés en vue du réemploi. A ces objectifs, les députés ajoutent des définitions plus claires des concepts de déchets municipaux, de déchets commerciaux et industriels, de déchets de construction et de démolition, d'organismes de préparation en vue du réemploi, de recyclage organique, de processus de recyclage final, de remblayage, de tri, de déchets sauvages et de déchets alimentaires.

En matière d'emballages, les députés européens souhaitent que les Etats membres recyclent 70% des déchets d'emballages générés d'ici décembre 2025 et 80% d'ici 2030. La Commission proposait 75% pour 2030. Un objectif plus précis fixe un taux de réutilisation de 5% au minimum de tous les déchets d'emballages d'ici fin 2025. Ce taux passerait à 10% fin 2030.

En matière de déchets industriels et commerciaux, les députés veulent que la Commission fixe au plus tard fin décembre 2018, des objectifs pour la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets commerciaux et des déchets industriels non dangereux à atteindre d'ici 2025 et 2030.

>>>Limitation de la mise en décharge

La proposition de la Commission limitait la proportion de déchets municipaux mis en

décharge à 10% d'ici 2030. Les députés proposent de réduire cet objectif à 5%, bien qu'une extension de cinq ans soit possible pour les Etats membres dont plus de 65% des déchets municipaux ont été mis en décharge en 2013. Des Etats membres tels que Chypre, la Croatie, la Grèce, la Lettonie, Malte et la Roumanie mettent toujours en décharge plus de trois quarts de leurs déchets municipaux.

Les députés estiment par ailleurs qu'au 31 décembre 2030 au plus tard, les Etats membres ne devront accepter que les déchets municipaux résiduels dans les décharges de déchets non dangereux et non plus des emballages recyclables ou des biodéchets.

>>> Mesures spécifiques pour les déchets marins

D'autres objectifs ont été rajoutés notamment sur les déchets retrouvés en mer dont les principales sources sont des activités installées sur la terre ferme, les mauvaises pratiques de gestion des déchets solides, le manque d'infrastructures et le manque d'information du public. Le texte prévoit de réduire de 30% d'ici 2025 ces déchets marins, 50% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2014. "Etant donné les avantages environnementaux et économiques liés à la prévention des déchets marins, les Etats membres devraient mettre en place des mesures spécifiques de prévention des déchets marins dans leurs programmes de prévention des déchets", justifient les députés.

Source : Actu-Environnement

Recyclage et valorisation des déchets plastiques post-production – recherche de volontaires

IPC, le Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites est destiné à accroître la compétitivité des plasturgistes notamment par l'intermédiaire d'Actions Collectives répondant aux demandes des industriels de la profession. Dans ce cadre, une action collective est lancée sur l'identification **des gisements de déchets plastiques post-production problématiques** (qui coûtent cher, qui sont difficiles à valoriser...) pour ensuite **envisager les voies de recyclage et valorisation** les plus appropriées. Elle se déroulera en deux temps :

- L'identification des gisements de déchets de production. Ne seront pris en compte que les déchets problématiques actuellement non recyclés car présentant différentes spécificités (petits volumes, matières très spécifiques, polluées, avec des inserts métallique, multi-matériaux...)
- L'élaboration de propositions de recyclage et valorisation. Celles-ci pourront aller de la réalisation d'études de recyclage des gisements les plus significatifs, en envisageant des regroupements par zone géographique, à la mise en place de projets spécifiques.

Pour mener à bien cette action, **nous recherchons des industriels transformateurs volontaires, qui ont des déchets plastiques post-production problématiques** et qui sont prêts à communiquer à IPC des informations sur ces déchets.

Il va de soi que cette collecte d'informations, réalisée directement par IPC, ne fera l'objet d'aucune communication nominative, et que seule une synthèse globale sera restituée à la profession.

Si vous avez des déchets plastiques de production qui vous posent problème, si vous pensez que la valorisation des déchets est un réel enjeu économique et sociétal

Contactez IPC au numéro vert 0800 48 24 48 ou directement :

- Valérie FREREJEAN valerie.frerejean@ct-ipc.com
- Jérôme PIEJAK jerome.piejak@ct-ipc

Le CRECOF lance le Guide sur le Recyclage des Composites

En marge du salon mondial des composites JEC World, Le Comité de Recyclage Composites France (Crecof) a présenté son premier guide pratique sur le recyclage des composites, un document cofinancé par le Centre Technique Industriel de la Plasturgie, IPC, et l'ADEME.

C'est en partant du constat qu'il y a chaque année 15.000 tonnes de rebuts de production composite à traiter et 7.000 tonnes par an de composites en fin de vie que ce guide a été créé. « Le marché des composites est en pleine expansion, ces matériaux étant privilégiés pour la fabrication d'éléments techniques et à haute valeur ajoutée », explique Valérie Frerejean, responsable ligne programme Eco-plasturgie à l'IPC.

Mathieu Schwander, coordinateur du Crecof, souligne que ce document a pour vocation de « répondre aux questions des industriels qui travaillent avec des plastiques renforcés fibres : comment recycler les déchets de production et où trouver les matières premières issues du recyclage ». Ce guide fait un tour d'horizon des méthodes existantes de recyclage des composites. Permettre aux industriels de mieux comprendre le recyclage des matériaux renforcés fibres doit contribuer à la structuration du secteur, selon l'IPC. « Ce guide permet de montrer les initiatives prises par les entreprises pour recycler les produits composites et ainsi contribuer à développer l'économie circulaire », conclut Luc Uytterhaeghe, directeur général d'IPC.

[Guide du Recyclage des Composites](#)

Les premiers éco-profils sur les matières plastiques recyclées sont publiés : 8 matières ont leur fiche d'inventaire du cycle de vie

La Fédération de la Plasturgie et des Composites a soutenu l'étude du Syndicat des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP), avec d'autres partenaires de la filière et l'ADEME, pour réaliser les ICV (Inventaire du Cycle de Vie) de différentes matières plastiques recyclées. Le SRP démontre les atouts environnementaux des matières plastiques recyclées. Pour la première fois, les plasturgistes et les donneurs d'ordre des secteurs de l'emballage, du bâtiment, de l'automobile, de l'agriculture vont pouvoir faire leur choix de manière objective. Leur prise de décision va pouvoir s'appuyer sur les éco-profils des 8 principales matières plastiques recyclées produites en France. Ces éco-profils prouvent et quantifient les avantages environnementaux liés à l'utilisation de matières plastiques recyclées en substitution des résines vierges.

Un avantage environnemental considérable pour les matières recyclées

Émettre jusqu'à 17 fois moins de CO2, ou encore utiliser jusqu'à 9 fois moins d'énergies non renouvelables pour la production ? C'est possible, grâce aux matières plastiques recyclées. « *On estime qu'à horizon 2022, 75% des emballages plastiques seront triés, puis recyclés. L'économie circulaire va se développer, et nos éco-profils apportent aujourd'hui la preuve qu'une économie circulaire sobre en carbone peut être un véritable levier de compétitivité* », indique François Aublé, Président du SRP.

Les 8 principales matières plastiques recyclées sont :

R-PVC

R-PP

R-PEBD granulés agri et R-PEBD granulés

R-PEHD paillettes et R-PEHD granulés

R-PET paillettes et R-PET granulés

Consultez leurs éco-profils : www.srp-recyclage-plastiques.org

INNOVATION



Le GPA, partenaire du JEC 2017

Dans le cadre de son nouveau partenariat avec le salon JEC WORLD, le GPA a organisé Mardi 14 Mars 2017 son Comité de Liaison Automobile au JEC et a ainsi offert la possibilité à ses adhérents de visiter et découvrir ce salon unique, qui réunit l'industrie mondiale des composites. Les adhérents ont pu bénéficier d'une visite de la « AUTOMOTIVE PLANET » organisée avec le concours de l'un de ses sponsors, la société HEXION.

Puis les participants se sont rendus sur le stand de la société SINTEX, adhérent du GPA avant de rencontrer 2 starts-up : H-PREc (qui fabrique un composite embouti et revêtu en une seule opération et un composite à usiner en fibres longues orientées) et 3D FORTIFY (startup américaine proposant des squelettes de structure en composite imprimé en 3D par le biais de fibres continues, alignées grâce à des courants magnétiques).

Ces 2 starts-up ont été lauréates du concours organisé au cours du JEC dans le cadre du programme « START-UP BOOSTER ».

[Lire la suite.](#)



Bilan 2016 des actions du Comité Technique Automobile

Retrouvez le bilan 2016 des actions du Comité Technique Automobile (CTA) de la PFA Filière Automobile & Mobilités.

[Télécharger le bilan 2016](#)

ECONOMIE

Alerte sur l'augmentation du prix du styrène

En mars 2017, les transformateurs de la filière plastique et composite sont confrontés à une hausse brutale du styrène (+60% depuis octobre 2016), accompagnée d'une distribution réduite des quantités accessibles. Les industriels alertent les producteurs de styrène sur les conséquences de ces évolutions de prix et leur demandent de prendre toutes les mesures pour résorber rapidement cette pénurie : - ...

[Lire la suite.](#)



Pour tout savoir sur le GPA, visitez notre site !

www.autoplasticgate.com

